



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

N°2019-655

Objet : Rue du Capitaine Martin – Place du Parc Anger  
Stationnement interdit au droit du/des chantier(s)

Le Maire de la Ville de Redon,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 13 novembre 2019, présentée par l'entreprise Réso – ZI de Ty Er Douard – 56150 Baud afin d'effectuer des travaux de terrassement pour la pose de fibre optique,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, rue du Capitaine Martin et Place du Parc Anger d'interdire le stationnement des véhicules au droit du/des chantier(s), à compter du lundi 18 novembre 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 19 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue du Capitaine Martin et Place du Parc Anger, le stationnement des véhicules sera interdit au droit du/des chantier(s), à compter du lundi 18 novembre 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 19 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise Réso sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 14 novembre 2019

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée  
à la Circulation et au Stationnement



P/o Le Directeur des Services Techniques  
De l'Aménagement et du Patrimoine  
Christian Bourgeon